



## Règlement d'ordre interne

Année scolaire **2020 - 2021**

### Service d'éducation et d'accueil (SEA) LORENTZWEILER

Chers parents, chers enfants,

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le **règlement d'ordre interne** du service d'éducation et d'accueil de Lorentzweiler pour l'année scolaire 2020-2021.

Ensemble avec la Croix-Rouge Luxembourgeoise, l'Administration Communale de Lorentzweiler offre un encadrement parascolaire au service d'éducation et d'accueil de 07.00 à 19.00 heures et ceci afin d'aider les familles à harmoniser leur vie de famille et professionnelle.

Cette offre s'adresse à tous les enfants scolarisés à l'école fondamentale ou résidents de la Commune de Lorentzweiler, en fonction des priorités d'admission. A savoir que le nombre maximal d'enfants par agrément est défini par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et que cette mesure doit être respectée rigoureusement.

L'Administration Communale charge la Croix-Rouge, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'accueil « Service d'éducation et d'accueil pour Enfants », ci-après dénommé « SEA ».

Fränz Reuter,

Responsable de la Maison Relais, Lorentzweiler



## I) Fonctionnement

### A. Priorités d'admission

Tous les enfants scolarisés à l'école fondamentale ou résidents de la Commune de Lorentzweiler peuvent profiter des services offerts dans le cadre du SEA selon les critères d'admission.

En cas d'un nombre d'inscriptions supérieur à la capacité maximale d'enfants définie par l'agrément, priorité sera donnée :

- aux familles dont les deux parents travaillent à plein temps ou sont inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)
- aux familles monoparentales
- aux familles défavorisées (p.ex. besoins sociaux,....)

La date de remise de la fiche d'inscription ou du contrat de renouvellement (pour les enfants déjà inscrits) fera foi au cas où le nombre de demandes d'inscription total est supérieur à la capacité maximale et que plusieurs demandes d'inscription remplissent les mêmes critères d'admission cités ci-dessus.

Au cas où la capacité maximale du SEA est atteinte (surtout entre 12h00 et 14h00) au cours de l'année scolaire et dans le cas d'une demande urgente et prioritaire, le SEA se réserve le droit d'annuler l'inscription des enfants, dont les parents ne remplissent pas les critères de priorité cités ci-dessus. Dans ce cas, la direction du SEA, en concertation avec les parents, se chargera de leur proposer des plages horaires alternatives.

La fiche d'inscription signée étant seulement valable avec les pièces justificatives énumérées sur la dernière page du formulaire d'inscription (page 21) ou par la confirmation des données en signant la lettre de renouvellement.



## 1. Horaires généraux du Cycle 1 (pour l'inscription utilisez svpl les annexes 1, 2.1 ou 2.2)

Le SEA est ouvert du lundi au vendredi de 07.00 à 19.00h sauf jours fériés.

Les différents services sont offerts tous les jours **de la période scolaire** selon les plages d'inscription et de facturation suivantes :

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00 - 08.00					
08.00 - 11.45	Fermé				
11.45 - 14.00					
14.00 - 14.30	Fermé		Fermé		Fermé
14.30 - 15.00 *					
15.00 - 15.30 *					
15.30 - 16.00 *					
16.00 - 16.30 *					
16.30 - 17.00					
17.00 - 17.30					
17.30 - 18.00					
18.00 - 18.30					
18.30 - 19.00					

\* Les mardis et jeudis, la plage fixe est toujours de 14.30 à 16.30h et peut **UNIQUEMENT** être modifiée pour un club local

Les différents services sont offerts tous les jours **d'une semaine de vacances scolaires** (excepté les semaines de fermeture) selon les plages d'inscription et de facturation suivantes:

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00 - 07.30					
07.30 - 08.00					
08.00 - 08.30					
08.30 - 09.00					
09.00 - 12.00					
12.00 - 14.00					
14.00 - 17.00					
17.00 - 17.30					
17.30 - 18.00					
18.00 - 18.30					
18.30 - 19.00					



## 1. Horaires généraux des Cycles 2-4 (pour l'inscription utilisez svpl les annexes 1, 2.1 ou 2.2)

Le SEA est ouvert du lundi au vendredi de 07.00 à 19.00h sauf jours fériés.

Les différents services sont offerts tous les jours de la période scolaire selon les plages d'inscription et de facturation suivantes :

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00 - 08.00					
08.00 - 12.00	Fermé				
12.00 - 14.00					
14.00 - 14.30	Fermé		Fermé		Fermé
14.30 - 15.00 *					
15.00 - 15.30 *					
15.30 - 16.00 *					
16.00 - 16.30 *					
16.30 - 17.00					
17.00 - 17.30					
17.30 - 18.00					
18.00 - 18.30					
18.30 - 19.00					

\* Les mardis et jeudis, la plage fixe est toujours de 14.30 à 16.30h et peut UNIQUEMENT être modifiée pour un club local

Les différents services sont offerts tous les jours d'une semaine de vacances scolaires (excepté les semaines de fermeture) selon les plages d'inscription et de facturation suivantes:

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00 - 07.30					
07.30 - 08.00					
08.00 - 08.30					
08.30 - 09.00					
09.00 - 12.00					
12.00 - 14.00					
14.00 - 17.00					
17.00 - 17.30					
17.30 - 18.00					
18.00 - 18.30					
18.30 - 19.00					



Toujours soucieux d'améliorer la qualité de notre travail quotidien avec les enfants et de garantir un suivi des activités, nous devons restreindre les moments de perturbations et de «va-et-vient» dans les groupes.

Ainsi, nous vous invitons à venir chercher vos enfants les mardis et jeudis à 14h00, à 14h30 ou à partir de 16h30 et les lundis, mercredis et vendredis seulement à partir de 17h00.

Sauf en cas d'urgence ou de demande exceptionnelle, il n'est pas possible de les amener/récupérer les mardis et jeudis entre 14h30 et 16h30 pour ne pas trop perturber le fonctionnement des études surveillées et les activités pédagogiques en cours.

Le SEA fonctionnera également pendant les vacances et les congés scolaires et le jour de Saint Nicolas **SAUF** pendant les deux semaines des vacances de Noël du 21 décembre 2020 jusqu'au 03 janvier 2021 inclus.



## **B. Modalités d'inscription**

La fiche d'inscription ainsi que le contrat de renouvellement sont disponibles pendant toute l'année au bureau du SEA et peuvent être consultés et téléchargés sur le site de la Commune de Lorentzweiler : [www.lorentzweiler.lu](http://www.lorentzweiler.lu) / Enseignement et Maison R. / Maison Relais . Ils doivent être remis obligatoirement et personnellement au personnel du bureau du SEA.

Toutes les autres sortes d'inscription (fiche de présence/modification/annulation etc) sont disponibles devant le bureau et doivent être déposées dans une de nos boîtes aux lettres se trouvant près de la porte d'entrée du SEA et à côté du parking près de l'église ou encore par courriel sur notre adresse : [relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu).

### **1. Pendant les périodes scolaires,**

Il vous est possible de choisir parmi **deux modes d'inscription** :

#### **1.1 Fiche de présence régulière annuelle (Annexe 1)**

Votre enfant est inscrit durant toute l'année scolaire 2020-2021 au SEA aux jours et plages d'horaires marqués sur la fiche de présence régulière.

#### **1.2 Fiche de présence irrégulière - mensuelle (Annexe 2.1)**

**- hebdomadaire / occasionnelle (Annexe 2.2)**

Si vos besoins d'inscription changent d'un mois à l'autre, d'une semaine à l'autre ou si vous souhaitez inscrire votre enfant occasionnellement, il vous est possible de l'inscrire moyennant la fiche « Inscription irrégulière mensuelle » (voir Annexe 2.1) ou la fiche « Inscription irrégulière hebdomadaire / occasionnelle » (voir Annexe 2.2) et ce, **jusqu'au jeudi midi 12h00 au plus tard qui précède la première semaine d'inscription**

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de bien vouloir, dans la mesure du possible, inscrire votre enfant pour le maximum de semaines à venir (par exemple pour 4 semaines consécutives si vous recevez votre plan de travail mensuel) mais seulement si vous êtes sûre des horaires.

- Si vous ne recevez pas d'avis négatif quant à l'inscription de votre enfant au plus tard 2 jours avant le début de l'inscription, votre enfant sera inscrit pendant les heures indiquées sur l'inscription. **Vous ne recevrez pas de confirmation pour les inscriptions irrégulières.**

### **Concerne les deux modes d'inscriptions :**

Durant l'année scolaire, il vous est possible de modifier ponctuellement ou d'annuler l'inscription de votre enfant moyennant la fiche de modification.

### **2. Fiche de modification (Annexe 3.1)**

Pour des raisons d'organisation, toute modification ou annulation d'inscription en période scolaire devra être signalée à l'avance par écrit ou par courriel envoyé à l'adresse [relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu) du SEA **jusqu'au jeudi midi 12h00 au plus tard qui précède la semaine de modification ou d'annulation** (voir Annexe 3.1)



Passé ce délai, il ne nous sera pas possible d'en tenir compte pour la facturation (exemple : si vous annulez les présences seulement le lundi matin pour la semaine en cours, nous serons obligés de vous facturer ces heures).

La demande d'une inscription supplémentaire sera prise en compte dans le cadre de la limite des places disponibles.

- Si vous ne recevez pas d'avis négatif quant à la demande de modification de l'inscription de votre enfant au plus tard 2 jours avant l'occurrence de la modification, votre enfant sera inscrit pendant les heures indiquées sur la fiche de modification. **Vous ne recevrez pas de confirmation pour les modifications d'inscription.**

En cas de non-respect répété des horaires d'inscription initialement demandés, la direction se réserve le droit d'adapter l'inscription de l'enfant en fonction de la présence réelle de l'enfant.

De même, pour ne pas bloquer inutilement des plages d'horaires, nous nous réservons le droit d'adapter les horaires si nous constatons que vous annulez d'office répétitivement certaines mêmes plages d'inscription qui vous avaient été accordées au début de l'année scolaire.

Si la procédure de modification n'est pas respectée, les plages d'inscription seront intégralement facturées et cela même si votre enfant n'était pas ou seulement partiellement présent.

### **3. Fiche d'inscription vacances :**

#### **3.1 Fiche d'inscription vacances (Fiche spécifique)**

Durant les vacances scolaires le SEA reste ouvert **SAUF** pendant les deux semaines des vacances de Noël à partir du 21 décembre 2020 jusqu'au 03 janvier 2021 inclus. Vu l'organisation particulière pendant les vacances, **une inscription spécifique est nécessaire**. Cette fiche d'inscription «Vacances» sera disponible au SEA +/- 4 semaines avant les vacances en question. Vous serez avisés par mail à partir de quand cette fiche sera disponible et de la date limite d'inscription des vacances en question qui doit être respectée rigoureusement.

- Si vous ne recevez pas d'avis négatif quant à l'inscription de votre enfant jusqu'au lundi qui précède la semaine de vacances, votre enfant sera inscrit pendant les heures indiquées sur l'inscription. **Vous ne recevrez pas de confirmation pour l'inscription des vacances.**

Passé cette date, nous ne pouvons plus accepter une demande d'inscription.

Il nous sera possible d'accepter des inscriptions après le délai d'inscription **uniquement** pour des raisons d'urgences motivées et si la structure le permet.

Durant les vacances scolaires, certaines excursions pourront durer toute la journée (par exemple de 9h00 à 17h00). Dans ce cas, les enfants ne pourront être inscrits qu'au minimum pour la durée intégrale de l'excursion. Il ne sera pas possible de venir chercher l'enfant avant la fin de l'excursion respectivement de le ramener après l'heure de début de l'excursion.

Les plages d'inscription possibles sont détaillées sur la fiche d'inscription des vacances scolaires en question.

Le programme des activités des vacances scolaires sera mis à votre disposition le vendredi qui précède les vacances concernées.



### **3.2 Fiche d'annulation ou modification vacances (Annexe 3.2)**

Pour des raisons d'organisation, toute modification ou annulation d'inscription qui concerne les périodes de vacances scolaires doit être signalée à l'avance par fiche de modification de vacances ou par courriel **au plus tard pour la date limite d'inscription des vacances en question** à l'adresse [relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu) . Passé ce délai, il ne sera pas possible d'en tenir compte pour la facturation. (voir Annexe 3.2)

### **4. Phase d'adaptation pour les enfants nouvellement inscrits**

Nous offrons aux **enfants nouvellement inscrits** la possibilité de se familiariser avec la vie au SEA avant la rentrée scolaire.

Un rendez-vous individuel vous sera proposé pour la phase d'adaptation. A ce moment, le(s) parent(s) a(ont) la possibilité de découvrir ensemble avec leur(s) enfant(s) la vie quotidienne au SEA :

Pour le bien-être de votre (vos) enfant(s), **cette phase d'adaptation est souhaitée.**

Après avoir conclu la phase d'adaptation, vous pouvez inscrire votre(vos) enfant(s) depuis le 31 août 2021.



## II) Déroulement journalier

### A. Encadrement et accueil

Nos structures SEA sont des lieux d'éducation non-formelle. Dans un environnement stimulant, nous créons des processus d'éducation permettant à l'enfant autodéterminé de participer activement au quotidien. Nos lieux d'éducation mêlent l'éducation et l'accueil.

Le SEA :

- propose un environnement propice au développement social, cognitif et moteur de l'enfant.
- offre un travail pédagogique «ouvert», adapté à l'âge des enfants, dans des salles/espaces à fonction spécifique (par exemple construction, mouvement, jeux de rôle, créativité...) permettant aux enfants de faire leurs propres expériences en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins.
- encourage les enfants à participer activement et de manière démocratique à l'organisation du quotidien du SEA.
- observe et documente l'évolution et le développement de l'enfant.
- 

### B. L'accueil du matin

L'accueil de tous les enfants (n'importe quel cycle) se fait le matin de 07.00 à 08.00h. Les enfants sont déposés au SEA **par leurs parents** pendant cette plage d'horaire.

Les enfants du **cycle 1.0** resteront dans la Maison Relais où les enseignants de la Précoce prennent en charge les enfants à 08.00h.

Nos éducateurs emmènent les enfants du **cycle 1.1 et 1.2** à pied à l'école pour le commencement des cours à 08.00h.

Les enfants des **cycles 2-4** sont guidés vers la cour de l'Ecole Fondamentale où les instituteurs prennent en charge la surveillance des enfants jusqu'au commencement des cours.

### C. Restaurant

Le service de restauration fonctionne tous les jours (du lundi au vendredi de **11h45/12h00 à 13h45**) et reste ouvert pendant les vacances scolaires, à l'exception des semaines de fermeture du SEA.

Les repas sont préparés dans la cuisine de la crèche «Zwergenhaus» par un cuisinier professionnel qui veille à offrir aux enfants une alimentation saine et équilibrée. Les menus proposés sont établis par une diététicienne et choisis selon les recommandations du Ministère de la Santé (fréquences, quantités). Le plan des menus vous sera envoyé par mail. Le menu est affiché également dans l'entrée de notre Maison Relais.

Une collation est servie entre 16h00 et 17h00 aux enfants fréquentant le SEA.

Pendant les périodes de vacances scolaires, un petit-déjeuner est servi vers 08h00 et le goûter sera servi après 17h00.



## **IMPORTANT**

Les allergies/intolérances alimentaires (allergie aux fraises, aux noix, etc...) ainsi que les incompatibilités alimentaires (ex. diabète...) de votre enfant doivent impérativement nous être signalées et attestées moyennant un certificat médical respectivement un *Projet d'accueil individualisé (PAI)* à remplir et signer par votre médecin traitant et à remettre lors de l'inscription.

Comme nous ne pouvons malheureusement pas fournir de repas diététiques répondant à certaines indications médicales, nous essayerons, dans la mesure du possible, en collaboration avec les parents des enfants et la diététicienne, de chercher une solution appropriée.

Conformément à la loi et dans la mesure du possible, nous respecterons les convictions d'ordre religieux ou philosophique. Merci de nous indiquer les habitudes alimentaires de votre enfant (végétarien, pas de porc, ...) dans la fiche d'inscription.

### **Cycle 1 :**

Les enfants du cycle 1.1 et 1.2 se restaurent suivant le système «self-service». Ils profitent de la présence de nos éducateurs(trices) qui surveillent le déroulement du buffet et qui s'occupent de leur bien-être.

Les enfants de la précoce, cycle 1.0, prennent le déjeuner également en self-service sous surveillance de nos éducateurs(trices) En même temps notre personnel éducatif favorise – surtout au début de l'année scolaire – l'intégration des enfants de la précoce dans le SEA.

### **Cycles 2-4 :**

Tous les enfants des cycles 2-4 se restaurent également suivant le système «self-service». Le déjeuner est ainsi pris en self-service et au moment souhaité de l'enfant. Ce modèle lui permet d'organiser sa pause de midi de manière autonome en choisissant – à côté des repas – parmi une offre de diverses possibilités d'occupation éducatives du SEA. L'équipe du SEA veille à ce que chaque enfant ait pris un déjeuner équilibré et assure l'encadrement des activités choisies.

## **D. Etudes surveillées**

Conformément au règlement grand-ducal du 16 mars 2012 portant sur l'exécution de l'article 16 de la loi du 6 février 2009 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental, relatif à l'encadrement périscolaire, le SEA propose des études surveillées:

- les lundis et mercredis après **16.00** heures (il n'y a pas d'études surveillées les vendredis)
- les mardis et jeudis: entre **14.00 et 16.30** heures

Les études surveillées sont définies comme suit par le règlement grand-ducal précité : „les études surveillées consistant à offrir aux enfants un cadre favorable à l'exécution des devoirs à domicile de façon autonome, dans des conditions de calme avec une surveillance et un soutien minimal.

L'équipe éducative se permet d'attirer l'attention sur le fait que **l'entière responsabilité** quant au contrôle des devoirs et aux révisions des matières pour les compositions **incombe aux parents**. Il en est de même pour la signature du journal de classe.

Il n'y aura **pas** d'études surveillées pendant les vacances scolaires.



E. Clubs locaux et/ou cours de rattrapage (Annexes 7.1, 7.2, 7.3, 7.4 et 7.5)

Les enfants ont la possibilité de fréquenter un club local et/ou des cours de rattrapage *Annexe 7.1*

Solfège – *Annexe 7.2*

LASEP – *Annexe 7.3*

Football – *Annexe 7.4*

Tennis – *Annexe 7.5*

Après le commencement de l'école, c'est-à-dire le 15 septembre 2020, **lorsque les horaires respectifs des clubs ont été fixés définitivement**, nous vous prions de remplir les fiches d'autorisation « Demande de trajet vers un club local » pour assurer le trajet de votre enfant vers le club/cours en question. Cette possibilité n'est que proposée pour les clubs de la Commune de Lorentzweiler.

Dans la mesure du possible, le SEA, des personnes engagées par la Commune ou encore le/les entraîneurs s'engagent à emmener les enfants du SEA vers le club et inverse.

Pour le Solfège, LASEP, Football et Tennis, nous vous mettons à disposition une fiche à part pour chaque club avec les données nécessaires respectives du club. Donc en vue de vous faciliter l'administration et pour éviter des paperasses superflues, vous avez la possibilité de nous remettre ces fiches (*Annexes 7.2, 7.3, 7.4 et 7.5*) pour nous donner l'autorisation aux entraîneurs, personnel de la Commune et pour tout changement d'horaire.

**A noter :**

**Les Annexes 7.2, 7.3, 7.4 et 7.5 ne seront disponibles qu'à la rentrée, après le 15 septembre 2020 quand nous aurons tous les horaires et les données et nécessaires.**



### III) Informations importantes

#### A. Discipline

La désobéissance répétée d'un enfant, respectivement un comportement dérangeant au sein du groupe, entraîne une réunion entre les parents et le personnel du service d'éducation et d'accueil et peut avoir comme conséquence une exclusion temporaire, voire définitive du SEA.

Il est formellement interdit aux enfants fréquentant le SEA de quitter l'enceinte.

En cas de non-présence planifié de l'enfant dans les plages inscrites, nous vous prions de nous informer les plus vite possible. Les parents seront prévenus par téléphone en cas d'absence d'un enfant inscrit.

Les enfants n'amènent pas de sucreries.

Pour des raisons d'organisation, les enfants doivent se rassembler immédiatement après la fin des cours aux horaires et aux endroits prévus. Ils sont accueillis par nos éducateurs(trices) à différents endroits selon les cycles :

- Cycle 1.0 : dans les salles de la précoce au bâtiment même du SEA
- Cycle 1.1 et 1.2 : dans le hall devant les classes du Cycle 1
- Cycle 2 : sous le préau de la cours de l'école centrale
- Cycles 3 et 4 : se rendent seuls au SEA

#### B. Assurance responsabilité civile

Les enfants sont couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage causé à un tiers, pendant l'ensemble des heures d'encadrement effectives, lorsqu'ils se trouvent sous la responsabilité du SEA.

Dès que les parents ou la personne désignée par ceux-ci sont présents au SEA, les enfants sont sous leur responsabilité.

Le SEA décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégât de jouets, de vêtements, d'argent, de téléphones portables, baladeurs/MP3 ou de bijoux apportés par l'enfant.

#### C. Retard

Les parents sont tenus de venir récupérer leur/leurs enfant(s) jusqu'à **19.00** heures au plus tard.

**En cas de retard des parents, il est indispensable de prévenir le personnel** pour les rassurer. Si ces retards se répètent, le/les enfant(s) risque(nt) l'exclusion temporaire voire définitive. Tout dépassement de présence par rapport à l'inscription de l'enfant sera facturé.

En cas de **non-respect répétitif** des horaires demandés de votre part et accordés, nous nous réservons le droit d'adapter les plages horaires de votre enfant.



## D. Maladie

### 1. Modalités générales

Si un enfant est malade, **il ne peut pas fréquenter le SEA.**

Au cas où votre enfant devient malade pendant la journée, les parents concernés seront avisés et seront priés à venir chercher de suite leur enfant respectivement d'en charger une personne qu'ils y ont autorisé moyennant l'autorisation parentale pour tierces personnes (voir annexe 4).

Les enfants avec une maladie contagieuse ne sont pas admis au SEA, et ceci pendant toute la durée de contagion.

- En cas d'**urgence médicale ou d'accident**, le personnel se réserve le droit de contacter la permanence d'un hôpital ou de faire appel aux services de secours d'urgence, si les parents ne peuvent être joints téléphoniquement.
- En cas de **fièvre** ( $\geq 38.5^{\circ}\text{C}$ ) Si votre enfant avait de la fièvre lors du séjour à la Maison Relais, notre personnel vous contactera. À ce moment vous êtes priés de venir le récupérer le plus vite possible.
- En cas d'**absence de votre enfant à cause de maladie, il est obligatoire de nous avertir par téléphone et par mail le jour même** dans les meilleurs délais afin que les listes des présences des enfants puissent être mises à jour pour les éducateurs.
- En cas de **maladie d'un enfant**, *il revient aux parents qui doivent aller travailler de trouver une solution de garde pour leur enfant* (p.ex. service « KRANK KANNER DOHEEM », Tél.: 48 07 79).
- En cas de présence de **poux de tête** chez votre enfant, nous vous prions d'informer l'équipe éducative et le responsable pour qu'ils puissent adapter immédiatement les mesures d'hygiène.

Un congé de maladie qui dépasse les deux jours devra **être justifié par un certificat médical** et remis dans un délai de 5 jours ouvrables.

Si cette procédure est respectée, les heures de présence initialement prévues ne seront pas facturées.

### 2. Délégation d'un acte d'aide - administration de médicaments (Annexe 6)

Les médicaments ne sont administrés qu'avec :

- l'accord écrit des parents (*voir Annexe 6*) **et**
- en présence d'une ordonnance médicale valide.

Nous prions donc les parents de nous remettre une ordonnance médicale mentionnant la dose exacte à administrer à l'enfant et la durée de prise du médicament, ainsi que de noter le nom de l'enfant sur le médicament.

Cette mesure concerne tous les médicaments, y compris les médicaments homéopathiques et ceux disponibles en vente libre.



### 3. Soins quotidiens

Dans le cadre des soins quotidiens et en cas de chute et/ou de blessure, le personnel éducatif pourra utiliser les produits suivants :

- Hibidil en spray pour désinfecter
- Arni Stick/crème contre les coups et hématomes
- Euceta, Systral en cas de piqûres d'insectes et coups de soleil
- Crème antibrûlure Flavigel
- Crème protectrice et réparatrice (peau rouge) sans médicaments (crème Penaten, Mitosyl, etc)
  
- Crème solaire pour protéger la peau du soleil

Pour information, la présence de **tiques** nécessitera l'intervention personnelle des parents, voire d'un médecin. Le personnel de la Maison Relais ne pourra pas enlever de tiques et demande aux parents de contrôler leur(s) enfant(s) dans la période critique des tiques.

### 4. Allergies/Intolérances/antécédents médicaux

Nous vous prions de nous informer de la présence de toute allergies, intolérance et/ou incompatibilité alimentaire ou autre (allergie aux fraises, aux noix, diabète...), afin que nous puissions trouver ensemble une solution répondant aux besoins de votre enfant.

Les **allergies / intolérances / évictions** alimentaires **sans risque de choc anaphylactique** doivent être certifiées par écrit par votre médecin traitant.

Les **allergies / intolérances alimentaires sévères** ainsi que les incompatibilités alimentaires **pouvant entraîner un risque de choc anaphylactique** (au cas où l'enfant a besoin d'une trousse d'urgence « fastjekt/epipen ») doivent être **impérativement** signalées et certifiées par écrit par votre médecin traitant, qui devra remplir ainsi le **PAI** (projet d'accueil individualisé) qui doit être accompagné du **Plan d'Action d'Urgence** à suivre en cas de crise.

Pour **les enfants à besoins de traitements médicaux spécifiques** (p.ex. : diabète, maladie chronique, épilepsie, asthme, affection cardiaque etc.), il est également **impératif** de fournir le **PAI** (projet d'accueil individualisé) ainsi que le **Plan d'Action d'Urgence**, les deux attestations devant être établies par votre médecin traitant.

Une mise à jour ou la résiliation du PAI est à remettre sans délais au SEA.

#### **E. Prise et Publication d'images** (Annexe 13)

Nous vous prions de remplir impérativement la fiche "Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos)" pour donner votre accord à la prise soit la publication d'images.

#### **F. Autorisation pour activités à l'extérieur du SEA** (Fiche spécifique)

Par la présente les parents se déclarent d'accord pour que leur enfant puisse participer à toutes les activités et quitter les locaux sous surveillance à pied, en voiture privée, en bus ou en transport commun. En cas d'excursion à l'étranger, les parents s'engagent à remettre une «Autorisation Parentale» qui leur sera remise par le SEA le cas échéant. (Il s'agit d'une fiche spécifique établie pour chaque excursion)



## **G. Déclaration des changements de données personnelles**

Tout changement des données personnelles, tel que l'adresse en cas de déménagement, numéro de téléphone, situation professionnelle (heures de travail par semaine), état de santé de l'enfant, changement du compte bancaire, etc. est à notifier par écrit au responsable du SEA.

Le SEA s'engage de faire le changement de vos données endéans 1 mois.

## **H. Résiliation de l'inscription (Annexe 10)**

La résiliation de l'inscription de l'enfant au SEA doit être signalée 1 mois avant sa prise d'effet par écrit au responsable (ex. en cas de déménagement vers une autre commune) (voir Annexe 10).

## **I. Hygiène**

Prière **d'équiper votre enfant de pantoufles** et éventuellement de vêtements de rechange.

# **IV) Tarifs**

## **A. Participation financière des parents aux frais de fonctionnement du SEA**

La participation des parents est calculée en fonction de la situation financière et familiale des parents, sur base de la tarification officielle proposée par le Ministère de l'Education Nationale de l'Enfance et de la Jeunesse (Règlement grand-ducal sur le chèque-service accueil).

Le contrat et ainsi l'adhésion chèque-service doivent être demandés au secrétariat de la Commune de Lorentzweiler.

Les tarifs actuels peuvent être consultés sous: [www.accueilenfant.lu](http://www.accueilenfant.lu).

Pour certaines activités (excursions p. ex.), un supplément pourra vous être demandé. Le cas échéant, un programme détaillé vous parviendra en temps utile, ainsi qu'une fiche d'inscription séparée. Ces excursions pourront éventuellement durer toute la journée.

Un certificat à joindre à la déclaration d'impôt vous sera envoyé d'office au début de l'année.

## **B. Facturation**

Les plages d'inscription sont toujours intégralement facturées, ainsi que toutes présences dépassant les plages d'inscription.

Si l'enfant est inscrit à un club (solfège, LASEP, etc.), son temps d'absence ne sera pas facturé.

Le SEA se réserve le droit d'exclure temporairement voire définitivement un enfant en cas de non-paiement répété des factures avec un préavis d'un mois.



### C. Ordre de domiciliation (Annexe 8)

Afin de faciliter le paiement de votre facture, tous les paiements mensuels se feront moyennant l'ordre de domiciliation SEPA. Nous vous prions de remplir et de signer l'ordre de domiciliation joint en annexe de la fiche d'inscription. L'ordre de domiciliation fait partie des pièces à remettre avec la fiche d'inscription (voir Annexe 8).

La Croix-Rouge luxembourgeoise présente le montant dû pour paiement à votre banque le dernier jour ouvrable du mois. Votre banque, sans intervention de votre part, effectue le prélèvement sur votre compte bancaire.

Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Il suffit de transmettre votre ID créancier à votre banquier. L'ID se compose de votre numéro client et des lettres DOM figurant sur la facture.

L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois ; il reste valable jusqu'à révocation.

Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.

### D. Demande de Refacturation (Annexe 9)

Vous avez la possibilité de contester la/les dernières factures.

Au cas où une facture est fautive à cause d'une erreur de notre part (exp : nombre d'heures d'encadrement incorrect), veuillez-vous adresser au secrétariat ou envoyer un mail à l'adresse [relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu). Le délai de contestation est de six mois.

Néanmoins, une demande de refacturation pour une facture de l'année précédente doit être présentée au plus tard pour le 15 mars de l'année en cours. Après le 15 mars d'une année, nous accepterons uniquement des demandes de refacturation pour les factures de l'année en cours.

Le contrat chèque-service accueil a une validité d'un an. **Les parents sont responsables de renouveler leur contrat auprès de la Commune de Lorentzweiler endéans les délais. Faut de renouvellement de ce contrat, vous serez facturés **SANS** les avantages du chèque-service.**

Au cas où une facture est fautive à cause de l'expiration du contrat chèque-service, veuillez-vous adresser également à la secrétaire ou envoyer un mail à l'adresse [relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu). Une demande de refacturation peut concerner au maximum les deux dernières factures consécutives.

Dans les deux cas d'une demande de refacturation, une copie de la facture entière devra nous être remise (voir Annexe 9).



## V) Récapitulatif des Annexes

1. Fiche de présence régulière (annuelle)
  2. 2.1 Fiche de présence irrégulière mensuelle  
2.2 Fiche de présence irrégulière hebdomadaire ou occasionnelle
  3. 3.1 Fiche de modification «période scolaire»  
3.2 Fiche de modification / annulation «vacances »
  4. Autorisation parentale pour tierces personnes
  5. Autorisation parentale « Déplacements »
  6. Fiche de délégation parentale d'un acte d'aide (médicaments)
  7. 7.1 Demande de trajet vers le un Club local et/ou cours de rattrapage  
7.2 Demande de trajet vers le Solfège \*  
7.3 Demande de trajet vers le LASEP \*  
7.4 Demande de trajet vers la Football \*  
7.5 Demande de trajet vers le Tennis \*
- \*Ces fiches ne seront disponibles devant le bureau de la Maison Relais qu'à la rentrée comme nous n'avons pas encore toutes les données des clubs divers. (noms entraîneurs, no de téléphone... etc)**
8. Ordre de domiciliation
  9. Demande de refacturation
  10. Fiche de résiliation de la fiche d'inscription
  11. Notice Générale de Protection des Données Personnelles
  12. Traitement de données personnelles sous forme d'images
  13. Autorisation pour prise et/ou publication d'images (photographies ou vidéos)



## Fiche d'inscription pour le SEA Lorentzweiler

Année scolaire **2020-2021** (du 15.09.2020 au 14.09.2021)

**A remettre impérativement jusqu'au ..... (la date exacte vous sera avisée par mail)**

### I. Enfant

<b>NOM</b>														
<b>Prénom</b>														
<b>Matricule</b>	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td><td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>													
<b>Adresse</b>	No _____ Rue _____ L- _____ Lieu _____													
<b>Nationalité</b>														
<b>Langues parlées de l'enfant</b>														
<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> Masculin		<input type="checkbox"/> Féminin											
<b>Mode d'inscription au SEA</b>	<input type="checkbox"/> Régulière	<input type="checkbox"/> Irrégulière	<input type="checkbox"/> Occasionnelle											

### CYCLE FRÉQUENTÉ DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Niveau de classe	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
<b>Classe fréquentée pendant l'année scolaire 2020-2021</b>	<input type="checkbox"/> 1.0 Précoce <input type="checkbox"/> 1.1 <input type="checkbox"/> 1.2	<input type="checkbox"/> 2.1 <input type="checkbox"/> 2.2	<input type="checkbox"/> 3.1 <input type="checkbox"/> 3.2	<input type="checkbox"/> 4.1 <input type="checkbox"/> 4.2



## RESTAURATION\*

<p><b>Allergies ou intolérances alimentaires <u>sans</u> risque de choc anaphylactique</b> doivent être certifiées par écrit par votre médecin traitant:</p>
<p>Aliments à exclure :</p>
<p><b>Régimes alimentaires</b> ( pas de porc, végétarien, ...) merci de nous indiquer les aliments, que votre enfant <u>ne doit pas manger</u>. Nous respecterons vos indications dans la mesure du possible</p>
<p>Aliments à exclure :</p>

## INFORMATIONS MÉDICALES

	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<p><b>Maladie (besoins de traitements médicaux spécifiques)</b> Votre enfant souffre-t-il d'une maladie chronique (diabète, maladie chronique, épilepsie, asthme, affection cardiaque, etc.)</p>		
<p><b>Allergies</b> pouvant entraîner un <b>risque de choc anaphylactique</b> ?</p>		
<p><b>Si oui</b>, il est impératif de fournir le <b>PAI</b> (Projet d'Accueil Individualisé) par écrit par votre médecin traitant et de joindre le <b>Plan d'Action d'Urgence</b> correspondant.</p>		

<p><b>Produits de soin</b></p> <p>Dans le cadre des soins quotidiens, j'autorise/nous autorisons le personnel éducatif à utiliser les produits énumérés sous la rubrique « Maladie / Soins quotidiens » du règlement d'ordre interne (page 14)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>OUI</b> pour tous</p> <p><input type="checkbox"/> <b>OUI</b>, mais à exclure : _____</p> <p><input type="checkbox"/> <b>NON</b></p>
---



## I. Représentants légaux

	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre <sup>1</sup> : _____	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre <sup>1</sup> : _____
<b>Nom</b>		
<b>Prénom</b>		
<b>Matricule</b>		
<b>Adresse</b>	Adresse identique à l'enfant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Adresse identique à l'enfant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Si : «Non»</b>	No. ____ Rue _____ L- ____ Lieu _____	No. ____ Rue _____ L- ____ Lieu _____
<b>Langues parlées</b>		
<b>Activité professionnelle</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Heures de travail par semaine</b>	_____ heures	_____ heures
<b>Employeur</b> (prière de joindre le certificat de l'employeur)		
<b>E-mail</b>		
<b>Tél. privé</b>		
<b>GSM</b>		
<b>Tél. travail</b>		

<sup>1</sup> Si mère/père n'est pas le tuteur légal, alors preuve requise du jugement/ référé



<b>Débiteur (<u>payeur</u>) chèque service (personne indiquée sur la facture)</b>
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre Matricule débiteur : _____ / ____ / ____ / _____ Date du contrat d'adhésion CSA au ____ / ____ / _____ Remarque _____

<b>Nom, Prénom et numéro de téléphone de contact en <span style="background-color: yellow;">cas d'urgence</span> <sup>2</sup></b> <b>AUTRES QUE LES PARENTS</b> (que nous contactons si nous n'arrivons pas à joindre les parents)		
Nom	Prénom	Téléphone
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

**IMPORTANT:**

Si vous nous donnez un contact en cas d'urgence **autre que mère ou père** et vous souhaitez que cette(ces) personne(s) puisse(nt) venir récupérer votre enfant du SEA, il faudra nous remplir impérativement une « **Autorisation parentale pour tierces personnes** » (Annexe 4) et joindre une copie de la carte d'identité de cette(ces) personne(s).

<sup>2</sup> Vous devez remettre une « Autorisation parentale pour tierces personnes » (Annexe 4) au cas où une tierce personne, qui n'est pas investie du droit d'éducation, était amenée à venir chercher votre(vos) enfant(s).



## II. Modalités et signatures

### **IMPORTANT**

Le déla de remise des fiches d'inscription est fixé au... **(la date exacte vous sera avisée par mail)**  
Une confirmation d'inscription vous parviendra (en principe) en juillet 2020. Une inscription reçue après le 08 mai 2020 ne peut seulement être considérée au cas où la capacité maximale n'est pas encore atteinte.

Tous les **nouveaux enfants** désirant fréquenter le SEA Lorentzweiler à partir de la rentrée scolaire 2020 - 2021 doivent être inscrits moyennant cette fiche d'inscription. **Nous vous prions de venir à la Maison Relais avec votre(vos) enfant(s) les samedis suivants:..... (les dates vous seront communiquées ultérieurement par mail) de 09.00h à 13.00h.** À ce moment, vous pouvez remettre la fiche d'inscription et un de nos éducateurs(trices) pourra vous montrer et expliquer le SEA et répondre à d'éventuelles questions. Si ces dates ne vous convenaient pas, merci de nous aviser par mail au [relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu). Un autre jour avec rendez-vous individuel vous sera alors proposé selon vos et nos possibilités.

Pour **tous les nouveaux enfants ayant une allergie/intolérance et/ou qui nécessitent un encadrement spécial merci de prendre un rendez-vous individuel** par mail au [relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu)

Les **enfants déjà inscrits** au SEA Lorentzweiler auparavant peuvent être ré-inscrits moyennant le contrat de renouvellement. Nous proposons aux parents de pouvoir consulter le dossier de leur(s) enfant(s) déjà inscrit(s) eux-mêmes au bureau au moment de la remise du contrat de renouvellement afin de revoir les données personnelles, autorisations parentales tierces personnes etc.

À noter que le bureau du SEA Lorentzweiler n'est pas toujours occupé, le contrat de renouvellement ensemble avec les documents requis doivent être remis durant les horaires suivants :

**du lundi au vendredi de 07.30h à 12.00h et de 14.00h à 18.00h  
(les dates exactes vous seront avisées par mail)**

La fiche d'inscription ainsi que le contrat de renouvellement doivent porter obligatoirement la signature de la mère **et** du père (**ou** d'une autre personne investie du droit d'éducation). Nous vous prions de nous remettre l'original au bureau. Si ces horaires ne vous convenaient pas, veuillez nous contacter par mail à l'adresse [relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu) pour fixer un rendez-vous.



**Les pièces suivantes sont à joindre obligatoirement au dossier d'inscription :**

- Certificats de travail** de la mère ET du père OU de toute autre personne investie du droit d'éducation attestant qu'ils occupent un emploi salarié et **indiquant les heures de travail** hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM,
- Copie de la **carte d'identité** de la mère ET du père OU de toute autre personne investie du droit d'éducation et de toute personne autorisée à venir chercher votre enfant (Annexe 4)
- Copie de la **carte de vaccination** de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables que la carte de vaccination soit à jour. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de ces données est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la Santé.
- Copie de la **carte de sécurité sociale** de l'enfant, de la mère ET du père OU de toute autre personne investie du droit d'éducation.
- Le cas échéant un **certificat médical** récent **attestant les allergies** et/ou les intolérances,
- Le cas échéant un **PAI (Projet d'accueil individualisé)** récent pour les enfants à besoins de traitements médicaux spécifiques et un **plan d'action d'urgence** actuel.
- Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé,
- Le cas échéant **Jugement/référé** de droit d'éducation.
- Autorisation pour la prise et/ou publication d'images** (Annexe 13)

Les demandes incomplètes où comportant des informations fautives ne seront pas prises en compte et peuvent donner lieu à une exclusion de l'enfant. Les tuteurs légaux s'engagent à communiquer chaque changement dans les meilleurs délais, ce qui permettra de tenir à jour le dossier de l'enfant.

**En signant :**

- je reconnais / nous reconnaissons avoir reçu et lu et accepté expressément :
  1. le règlement d'ordre interne du SEA Lorentzweiler
  2. la notice d'information spécifique au **traitement de données personnelles sous forme d'images** (photographies ou vidéos) captées par la Croix-Rouge luxembourgeoise (Annexe 11).
  3. la **notice générale de protection des données personnelles** – SEA de la Croix-Rouge luxembourgeoise (Annexe 12).

annexés à la présente fiche d'inscription.

j'atteste/nous attestons que les informations transmises dans la présente fiche d'inscription sont complètes, véridiques et conformes à la législation.

je consens/nous consentons expressément et explicitement à ce que les données de santé de l'enfant renseignées ci-dessus soient traitées par le SEA Lorentzweiler.

**Lieu et Date :** \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2020

**Signature(s):** Mère : \_\_\_\_\_ Père : \_\_\_\_\_

**ou** autre personne investie du droit d'éducation : \_\_\_\_\_



**Annexe 1 : Fiche de présence REGULIERE (annuelle) SEA Lorentzweiler 2020-2021**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Cycle : \_\_\_\_\_

Je désire inscrire mon enfant pour les jours et plages horaires suivants **pendant toute l'année scolaire 2020-2021** à partir du 15 septembre 2020 :

Prière de cocher (x) les cases des périodes de présence souhaitées

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00 - 08.00					
08.00 - 11.45 08.00 - 12.10	Fermé				
11.45 - 14.00 12.00 - 14.00					
14.00 - 14.30	Fermé		Fermé		Fermé
<b>14.30 - 15.00 *</b>					
<b>15.00 - 15.30 *</b>					
<b>15.30 - 16.00 *</b>					
<b>16.00 - 16.30 *</b>					
16.30 - 17.00					
17.00 - 17.30					
17.30 - 18.00					
18.00 - 18.30					
18.30 - 19.00					

\* Les mardis et jeudis, la plage fixe est toujours de 14.30 à 16.30h et peut **UNIQUEMENT** être modifiée pour un club local

Remarque :

Adresse email : \_\_\_\_\_

Date et Signature : \_\_\_\_\_



**Annexe 2.1 : Fiche de présence IRREGULIERE mensuelle 2020-2021**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Cycle : \_\_\_\_\_

**Pour le mois de** \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_, je désire inscrire mon enfant les jours suivants :

**Semaine du** \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_ **au** \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-08.00					
08.00-11.45 08.00-12.00	Fermé				
11.45-14.00 12.00-14.00					
14.00-14.30	Fermé		Fermé		Fermé
14.30-15.00 *					
15.00-15.30 *					
15.30-16.00 *					
16.00-16.30 *					
16.30-17.00					
17.00-17.30					
17.30-18.00					
18.00-18.30					
18.30-19.00					

\* Les mardis et jeudis, la plage fixe est toujours de 14.30 à 16.30h et peut UNIQUEMENT être modifiée pour un club local

**Semaine du** \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_ **au** \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-08.00					
08.00-11.45 08.00-12.00	Fermé				
11.45-14.00 12.00-14.00					
14.00-14.30	Fermé		Fermé		Fermé
14.30-15.00 *					
15.00-15.30 *					
15.30-16.00 *					
16.00-16.30 *					
16.30-17.00					
17.00-17.30					
17.30-18.00					
18.00-18.30					
18.30-19.00					



Semaine du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_ au \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-08.00					
08.00-11.45 08.00-12.00	Fermé				
11.45-14.00 12.00-14.00					
14.00-14.30	Fermé		Fermé		Fermé
14.30-15.00 *					
15.00-15.30 *					
15.30-16.00 *					
16.00-16.30 *					
16.30-17.00					
17.00-17.30					
17.30-18.00					
18.00-18.30					
18.30-19.00					

\* Les mardis et jeudis, la plage fixe est toujours de 14.30 à 16.30h et peut UNIQUEMENT être modifiée pour un club local

Semaine du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_ au \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-08.00					
08.00-11.45 08.00-12.00	Fermé				
11.45-14.00 12.00-14.00					
14.00-14.30	Fermé		Fermé		Fermé
14.30-15.00 *					
15.00-15.30 *					
15.30-16.00 *					
16.00-16.30 *					
16.30-17.00					
17.00-17.30					
17.30-18.00					
18.00-18.30					
18.30-19.00					

\* Les mardis et jeudis, la plage fixe est toujours de 14.30 à 16.30h et peut UNIQUEMENT être modifiée pour un club local



Semaine du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_ au \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-08.00					
08.00-11.45 08.00-12.00	Fermé				
11.45-14.00 12.00-14.00					
14.00-14.30	Fermé		Fermé		Fermé
14.30-15.00 *					
15.00-15.30 *					
15.30-16.00 *					
16.00-16.30 *					
16.30-17.00					
17.00-17.30					
17.30-18.00					
18.00-18.30					
18.30-19.00					

\* Les mardis et jeudis, la plage fixe est toujours de 14.30 à 16.30h et peut UNIQUEMENT être modifiée pour un club local

Veillez déposer cette fiche **jusqu'au jeudi 12.00h (midi) au plus tard** qui précède la première semaine d'inscription. La fiche dûment signée peut également être transmise par courrier électronique : [relais.lorenzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorenzweiler@croix-rouge.lu).

**Veillez ne PAS oublier le(s) club(s) local(local) de votre(vos) enfant(s)**

Adresse email : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_



**Annexe 2.2 : Fiche de présence IRREGULIERE hebdomadaire/occasionnelle 2020-2021**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Cycle : \_\_\_\_\_

**Veillez ne PAS oublier le(s) club(s) local(localaux) de votre(vos) enfant(s)**

Semaine du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_ au \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-08.00					
08.00-11.45 08.00-12.00	Fermé				
11.45-14.00 12.00-14.00					
14.00-14.30	Fermé		Fermé		Fermé
14.30-15.00 *					
15.00-15.30 *					
15.30-16.00 *					
16.00-16.30 *					
16.30-17.00					
17.00-17.30					
17.30-18.00					
18.00-18.30					
18.30-19.00					

\* Les mardis et jeudis, la plage fixe est toujours de 14.30 à 16.30h et peut **UNIQUEMENT** être modifiée pour un club local

Veillez déposer cette fiche **jusqu'au jeudi 12.00h (midi) au plus tard** qui précède la première semaine d'inscription. La fiche dûment signée peut également être transmise par courrier électronique : [relais.lorenzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorenzweiler@croix-rouge.lu).

Adresse email : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_



**Annexe 3.1 : Fiche de **modification** d'horaires dans la « période scolaire » 2020-2021**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Cycle : \_\_\_\_\_

Je désire  inscrire les plages suivantes

annuler l'inscription de mon enfant pour les plages suivantes

Semaine du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Prière de cocher (x) les plages souhaitées

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00 - 08.00					
08.00 - 11.45 08.00 - 12.10	Fermé				
11.45 - 14.00 12.00 - 14.00					
14.00 - 14.30	Fermé		Fermé		Fermé
<b>14.30 - 15.00 *</b>					
<b>15.00 - 15.30 *</b>					
<b>15.30 - 16.00 *</b>					
<b>16.00 - 16.30 *</b>					
16.30 - 17.00					
17.00 - 17.30					
17.30 - 18.00					
18.00 - 18.30					
18.30 - 19.00					

\* Les mardis et jeudis la plage fixe est toujours de 14.30 à 16.30h et peut UNIQUEMENT être modifiée pour un club local

Veuillez déposer cette fiche **jusqu'au jeudi (9h00) au plus tard** qui précède la semaine d'inscription à modifier. La fiche dûment signée peut également être transmise par courrier électronique : [relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu). La demande de modification sera prise en compte dans le cadre de la limite des places disponibles.

Si vous ne recevez pas d'avis négatif quant à la demande de modification de l'inscription de votre enfant au plus tard 2 jours avant l'occurrence de la modification, votre enfant est inscrit pendant les heures indiquées sur la fiche de modification. Vous ne recevrez pas de confirmation d'inscription.

Adresse email : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_



**Annexe 3.2 : Fiche de modification ou d'annulation d'horaires « VACANCES » 2020-2021**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Cycle : \_\_\_\_\_

- Je désire  modifier les plages suivantes (jusqu'au plus tard à la date limite de l'inscription en question)  
 annuler l'inscription de mon enfant pour les plages suivantes

Semaine «VACANCES » du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_ au \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_

Prière de cocher (x) les cases des périodes souhaitées

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00 - 07.30					
07.30 - 08.00					
08.00 - 08.30					
08.30 - 09.00					
09.00 - 12.00					
12.00 - 14.00					
14.00 - 17.00					
17.00 - 17.30					
17.30 - 18.00					
18.00 - 18.30					
18.30 - 19.00					

Veillez remettre cette fiche au bureau, dans une de nos boîtes aux lettres par courriel au [relais.lorenzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorenzweiler@croix-rouge.lu) jusqu'au plus tard la date limite de l'inscription pour les vacances en question. Cette date limite dépassée, nous serons obligés de vous facturer les inscriptions initiales.

Adresse email : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_



**Annexe 4 : Autorisation parentale pour tierces personnes (AUTRES que les parents)**

Veillez noter que **DANS AUCUN CAS** nous ne laissons partir votre enfant avec une personne autre que les tuteurs légaux si nous ne disposons pas d'une autorisation parentale pour tierces personnes.

Si vous souhaitez autoriser une troisième personne (grands-parents, frères et sœurs, voisins...) à venir récupérer votre enfant au SEA, il faudra nous remettre obligatoirement :

- Une information écrite à l'avance
- Remplir la présente fiche « Autorisation parentale pour tierces personnes »
- Une copie de la carte d'identité de la (des) personne(s) concernée(s).

**à remplir et à remettre obligatoirement au secrétariat du SEA**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Tél. privé : \_\_\_\_\_ Tél. travail: \_\_\_\_\_ GSM: \_\_\_\_\_

étant :       Mère       Père       Tuteur

	Nom	Prénom	Cycle
de l'enfant :			

déclare les personnes suivantes aptes à venir chercher mon enfant au SEA et les y autorise :

	Nom, Prénom	Relation	Tél. (préférence GSM)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

Cette autorisation n'est **valable qu'avec une copie des cartes d'identité** des personnes concernées.

Adresse email : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_



**Annexe 5 : Autorisation parentale «Déplacements»**

Les enfants ont le droit de se déplacer seul, avec l'autorisation explicite et écrite des parents. Ces derniers déclarent leur enfant apte à se déplacer seul et assument l'entière responsabilité des déplacements.

La présente autorisation indiquant la période exacte des déplacements doit être remise par les parents au SEA au cas où les enfants ont le droit de quitter le SEA ou se rendre seul vers leur activité sportive ou musicale.

**à remplir et à remettre obligatoirement au secrétariat du SEA**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Tél. privé : \_\_\_\_\_ Tél. travail: \_\_\_\_\_ GSM: \_\_\_\_\_

étant  Mère  Père  Tuteur

de enfant :

Nom	Prénom	Cycle

déclare mon enfant apte et l'autorise à se rendre :

- Seul de son domicile au SEA
- Seul du SEA à son domicile
- Seul du club \_\_\_\_\_ au SEA
- Seul du SEA au club \_\_\_\_\_

et je déclare assumer toute responsabilité lors de ces trajets.

- pendant la période du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_
- durant toute l'année scolaire **2020-2021**.

Adresse email : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_



**Annexe 6 : Fiche de délégation parentale d'un acte d'aide (Médicaments) 2020-2021**

**A remplir et à remettre obligatoirement au secrétariat du SEA**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ délègue par la présente un acte d'aide au personnel du SEA de Lorentzweiler.

Je délègue l'administration du médicament \_\_\_\_\_ (nom du médicament)

	Nom	Prénom	Cycle
à mon enfant			

Durée du traitement : à partir du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_ jusqu'au \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_.

Fréquence : \_\_\_\_\_ par jour

**Quantité chaque fois** : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ comprimés / cuillères à café/ sachets / globules/ mesures de \_\_\_\_\_ ml)

matin     midi     après-midi

avant le repas     pendant le repas     après le repas

**Le médicament est à conserver :**

- au frigo
- à température ambiante

Le médicament devra, pendant la **durée du traitement** :

- être emporté à la maison
- rester au SEA

**Prière d'écrire le nom de l'enfant sur le médicament.**

Les parents sont tenus de **remettre également une ordonnance médicale** mentionnant exactement la dose à administrer à l'enfant et la durée de prise du médicament

Cette mesure concerne tous les médicaments, y compris les médicaments homéopathiques et ceux disponibles en vente libre.

Cette copie est indispensable pour que l'administration du médicament puisse être garantie.

**Adresse email** : \_\_\_\_\_

**Date et signature** : \_\_\_\_\_



**Annexes 7 (7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5)**

**Demande de trajet vers un club local ou cours de rattrapage 2020 – 2021**

vous seront transmis au **début de l'année scolaire** quand tous les détails des différents clubs seront connus... (horaires précis, personnes assurant le trajet etc.





**Annexe 9 : Demande de refacturation**

Référence Facture : \_\_\_\_\_

Nom et Matricule de l'enfant : \_\_\_\_\_

Par la présente, je soussigné \_\_\_\_\_ vous prie de bien vouloir procéder à une refacturation pour la facture mentionnée ci-dessus.

Je demande la refacturation étant donné que :

Le contrat d'adhésion chèque service n'était pas renouvelé au moment de la clôture de la période de facturation. J'ai fait ou ferai les démarches nécessaires dans les meilleurs délais. Si tel n'est pas le cas, une refacturation n'est plus possible. Je prends note du fait que la période de facturation suivante ne pourra plus faire l'objet d'une refacturation pour cause de non-renouvellement du contrat d'adhésion.

Les heures d'inscription reprises sur la facture ne sont pas correctes.  
Description:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Autre  
Description :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Je joins une **copie de la facture** en question à cette demande de refacturation.

Adresse email : \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_



**Annexe 10 : Fiche de résiliation de la fiche d'inscription**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

- Mère
- Père
- Tuteur \_\_\_\_\_

(à cocher la case correspondante)

**ayant le droit d'éducation** demande par la présente la résiliation du contrat d'accueil pour  
mon/ l'enfant \_\_\_\_\_

à compter de la date \_\_\_\_\_.

Date du dernier jour de présence de l'enfant dans le SEA \_\_\_\_\_.

Le préavis d'un mois doit être respecté.

.

**Date:** \_\_\_\_\_ **Signature:** \_\_\_\_\_



## Annexe 11 : NOTICE GENERALE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES CRECHES ET SEA DE LA CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE

Lors de l'inscription de votre enfant au SEA Lorentzweiler de la Croix-Rouge luxembourgeoise, vous êtes amené(e) à nous communiquer vos données personnelles ainsi que celles de votre enfant. Nous attachons une grande importance à la protection de ces données. Cette notice est destinée à vous informer de l'usage que nous faisons de ces données personnelles ainsi que des droits dont vous disposez.

### **QUI EST RESPONSABLE DU TRAITEMENT ?**

Le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise, situé au 44, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg est responsable du traitement de vos données personnelles.

### **POURQUOI TRAITONS-NOUS CES DONNEES ?**

Nous traitons vos données personnelles ainsi que celles de votre enfant dans le cadre de la :

- gestion de l'inscription de votre enfant dans notre établissement,
- gestion des présences et absences de votre enfant,
- gestion de la restauration,
- gestion de la facturation,
- gestion des plaintes et des déclarations des accidents,
- gestion de l'établissement.

Ces traitements se font :

- dans le cadre de l'exécution du contrat que vous avez avec notre établissement,
- afin de respecter une obligation légale à laquelle nous sommes soumis,
- dans le cadre de l'exécution de notre mission d'intérêt public,
- sur base de votre consentement pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) de votre enfant,
- sur base de votre consentement exprès pour le cas où vous nous avez communiqué des données de santé de votre enfant (allergies, intolérances alimentaires et autres pathologies) et à défaut de votre consentement exprès, le traitement de ces données de santé se fera sur base des intérêts vitaux de votre enfant.

### **QUELS TYPES DE DONNEES COLLECTONS-NOUS ?**

Conformément à la loi, le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise ne collecte que les données nécessaires. Ces données sont généralement celles que vous nous avez communiquées par le biais de la fiche d'inscription (les nom et prénom de votre enfant, votre adresse, votre numéro de téléphone, etc.). D'autres données peuvent être générées ou collectées au cours de votre relation avec la Croix-Rouge luxembourgeoise (par exemple : excursions, sorties, etc.).

Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire et au maximum pendant la durée prévue par la loi.



## A QUI COMMUNIQUONS-NOUS CES DONNEES ?

Le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise traite les données que vous lui communiquez en toute confidentialité et ne les partage avec des tiers que lorsque cela est nécessaire et conforme à la loi. Ces tiers peuvent inclure d'autres entités de la Croix-Rouge luxembourgeoise, la Commune de Lorentzweiler, les administrations et autorités compétentes, telles que le Ministère de l'éducation nationale de l'enfance et de la jeunesse, le Ministère de la santé, le Service National de la Jeunesse, l'école ainsi que des fournisseurs de services, notamment dans le cadre de la sous-traitance informatique. Nous assurons que vos données restent dans l'Union Européenne.

## QUELS SONT VOS DROITS ?

Conformément à la loi, vous bénéficiez des droits suivants :

- **Le droit à l'information.** Nous espérons que cette notice aura répondu à vos questions. Pour toute information complémentaire, vous pouvez néanmoins contacter le responsable du SEA Lorentzweiler.
- **Le droit d'accéder aux données.** Vous pouvez accéder à vos données et à celles de votre enfant en contactant le responsable du SEA Lorentzweiler.
- **Le droit de rectifier vos données et celles de votre enfant** lorsque celles-ci sont erronées ou obsolètes. Pour ce faire vous pouvez contacter le responsable du SEA Lorentzweiler.
- **Le droit d'introduire une réclamation** auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Dans certains cas et selon les conditions fixées par la loi, vous bénéficiez également des droits suivants:

- **Le droit de demander l'effacement** de vos données et celles de votre enfant.
- **Le droit de demander la limitation** du traitement de vos données et celles de votre enfant.
- **Le droit de vous opposer au traitement** de vos données et à celles de votre enfant pour tout autre motif légitime (sauf si la Croix-Rouge luxembourgeoise a un motif légitime et impérieux de continuer le traitement).
- **Le droit à la portabilité** des données que vous avez fournies à Croix-Rouge luxembourgeoise (c'est-à-dire le droit de recevoir vos données personnelles sur un support lisible par une machine), dans la mesure où cela est techniquement possible.
- **Le droit de retirer votre consentement** à tout moment au traitement des données de santé de votre enfant.

Pour toute question ou pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le responsable du SEA Lorentzweiler par téléphone au 26 33 68 – 930 ou par mail au [relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu) .



**Annexe 12 : Notice d'information spécifique au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par le SEA Lorentzweiler de la Croix-Rouge luxembourgeoise**

*(Remise au(aux) représentant(s) légal(aux) de l'enfant mineur concerné)*

Le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise attache une grande importance à la protection du droit à l'image et à la protection des données à caractère personnel de votre enfant conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Votre enfant sera amené à être photographié, filmé ou enregistré par le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise dans le cadre des activités de son Service d'éducation et d'accueil. Afin de permettre au Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise de prendre et d'utiliser des images (photos ou vidéos) concernant votre enfant dans le but de communiquer sur ses activités, nous souhaitons recueillir votre consentement et tenons à vous informer au préalable des droits dont vous disposez.

Les photos et enregistrements vidéos pourront être utilisés sous forme imprimée ou digitale sur différents supports par lesquels la Croix-Rouge luxembourgeoise publie des informations relatives aux activités de son Service d'éducation et d'accueil.

**Informations générales :**

*Responsable du traitement :* le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise, située au 44, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg.

*Contact :* le délégué à la protection des données de la Croix-Rouge luxembourgeoise : [rgpd@croix-rouge.lu](mailto:rgpd@croix-rouge.lu)

*Finalités du traitement :*

- communication interne par la Croix-Rouge luxembourgeoise (travail pédagogique, réflexion pédagogique, newsletters et journaux internes, rapport d'activités, intranet)
- communication externe par la Croix-Rouge luxembourgeoise et la presse (brochures, magazines, site internet, le journal « Die Kunterbunte », le journal de bord « enfance-jeunesse »).

*Base juridique du traitement :* votre consentement (art. 6.1a RGPD)

*Destinataires :* les photographies et présentations vidéo seront conservées sur le système d'information de la Croix-Rouge luxembourgeoise, dont l'accès est réservé au personnel dûment autorisé par cette dernière. Vos données pourront également être communiquées à des tiers tels qu'aux sous-traitants (notamment prestataires informatiques) et prestataires de services externes de la Croix-Rouge luxembourgeoise (tels que graphistes, agences de presse, imprimeurs, médias écrits) dans la stricte mesure nécessaire.

*Durée de conservation :* les photographies et les enregistrements vidéo seront conservées pendant la durée nécessaire aux finalités ci-dessus.



**Vos droits :**

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement et demander que le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise cesse d'utiliser des images (photographies ou vidéos) concernant votre enfant sur de nouveaux supports (et non les supports ayant déjà fait l'objet de publication), en contactant le responsable du SEA Lorentzweiler. Si vous le souhaitez, vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de la Croix-Rouge luxembourgeoise par courriel : [rgpd@croix-rouge.lu](mailto:rgpd@croix-rouge.lu).

Pour plus d'informations sur la manière dont le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise traite vos données personnelles ou pour connaître vos droits, veuillez consulter notre notice d'information destinée aux bénéficiaires [du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise à l'adresse suivante : <http://www.croix-rouge.lu/protection-des-donnees/>](#).



**Annexe 13 : Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos)  
(enfant mineur ayant moins de 13 ans)**

Service d'éducation et d'accueil : **LORENTZWEILER**

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la prise et la diffusion de l'image (photographie et/ou vidéo) de votre enfant mineur dont l'identité est donnée ci-après, dans le cadre des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise auxquelles il/elle participe et pour les modes d'exploitation précisés ci-dessous.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Cycle: \_\_\_\_\_

**AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

No et rue \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

**autorise** par la présente

le Service Maison Relais et Crèches de la **Croix-Rouge luxembourgeoise**, situé au 44, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg (*cocher les cases*) :

**1. Autorisation prise d'image**

- à photographier ou filmer mon enfant, dont l'identité est donnée ci-dessus, dans le cadre des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise auxquelles il/elle participe.

**Sans avoir coché le point 1, vous pouvez ignorer le point 2 (page suivante)**



## **2. Autorisation utilisation d'image**

à utiliser, publier et reproduire ces photographies, vidéos ou leurs adaptations, avec ou sans mention du nom de mon enfant, à des fins illustratives des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise pour :

**(cocher selon votre préférence)**

- l'affichage ou la publication de photographies ou de vidéos au sein du SEA de Lorentzweiler
- le journal **"Die Kunterbunte"**, fait par et pour les enfants fréquentant les maisons relais et crèches
- la diffusion de photographies et/ou de vidéos sur les supports suivants: site(s) Intranet de la Croix-Rouge luxembourgeoise ; site(s) Internet de la Croix-Rouge luxembourgeoise; publications éditées et publiées par la Croix-Rouge luxembourgeoise telles que des rapports d'activités, newsletters, journaux, brochures, magazines, documents pédagogiques, etc; et/ou publications éditées et publiées par des tiers (journaux, journal, magazines et autres médias imprimés ou électroniques).

Cette autorisation, consentie à titre gratuit, est valable pour le monde entier. Le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre audiovisuelle/cet enregistrement qui restera sa propriété exclusive.

J'atteste avoir reçu une notice d'information relative au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise (page 1/2), avoir lu et compris les informations précitées m'informant de mes droits par rapport à la prise et à la publication d'images concernant mon enfant dont l'identité est donnée ci-dessus, ainsi qu'au traitement associé de ses données personnelles.

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits civils à l'égard du mineur désigné ci-dessus.

Faite à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal de l'enfant : \_\_\_\_\_

Mère

Père

Tuteur légal